

# La reconnaissance de l'Unecof en balance

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR La FEF bientôt seul syndicat étudiant accrédité ?

► C'est l'heure du renouvellement de l'accréditation pour les syndicats étudiants.  
► Une lecture stricte des critères laisserait l'Unecof au bord du chemin au bénéfice de la seule FEF.

**L**e paysage du petit monde syndical étudiant est-il en train d'imploser ? A en croire un récent courrier du ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS), l'Unecof pourrait être purement et simplement balayée de la liste des organisations représentatives des étudiants au niveau communautaire (les ORC). La liste, en réalité, est très courte : on y compte depuis des temps immémoriaux la Fédération des étudiants francophones (la FEF) et, depuis vingt ans, l'Unecof (l'Union des étudiants de la Communauté française, une dissidence de la première). Le courrier qui met le feu aux poudres, c'est une missive de Marcourt arrivée mercredi chez les administrateurs de l'Ares (l'académie qui chapeaute tout l'enseignement supérieur). Il leur demande de lui livrer un avis sur la reconnaissance des ORC pour la période 2017-2018 sachant que l'application stricte du décret aboutit à « reconnaître la seule FEF, dès lors que l'Unecof ne répond pas aux critères de représentation de la population inscrite au sein de l'enseignement supérieur artistique ». Explications.

**1 L'intérêt d'être reconnu comme ORC.** Une reconnaissance officielle comme ORC donne aux syndicats étudiants des droits facilitant considérablement leur mission : une subvention annuelle de fonctionnement (105.000 euros répartis selon la représentativité des deux syndicats), participer aux concer-

tations officielles avec le gouvernement sur tout projet de texte légal relatif à l'enseignement supérieur et siéger dans les conseils ou commissions pour lesquels la représentation étudiante est prévue (à l'Ares, par exemple). Conséquence, si d'aventure l'Unecof n'était plus validée : elle continuerait sans doute à exister mais serait privée de moyens de fonctionnement et de son pouvoir d'influence institutionnalisé.

### 2 Les conditions de reconnaissance.

Un décret de 2012 fixe les conditions d'accréditation des syndicats étudiants. Parmi elles, il est fortement question de représentativité : au moins 15 % des étudiants inscrits au sein des écoles supérieures des arts, au moins 15 % des étudiants inscrits au sein des hautes écoles et au moins 15 % des étudiants inscrits au sein des institutions universitaires. Pour officialiser la représentativité, le conseil étudiant de chaque école ou université doit organiser annuellement une « contradictoire », soit une assemblée au cours de laquelle il choisit un syndicat portant ses intérêts. Un vote à la majorité simple suffit pour désigner ce syndicat. Par contre, la représentativité officielle de l'ORC se calcule suivant un décompte à la proportionnelle. Notons au passage que la norme de 20 % a déjà été abaissée à 15 voici quelques années pour préserver l'Unecof.

**3 La représentativité de l'Unecof.** A la lecture du courrier ministériel, on comprend que c'est à ce niveau que le bât blesse. « Pourtant, assure Opaline Meunier, présidente de l'Unecof, notre dossier de reconnaissance rentré à l'automne 2016 fait état de 18,71 % de représentation dans les écoles des arts, 19,81 % dans les universités et 46,39 % dans les hautes écoles. » Des chiffres qui ne collent pas toujours avec ceux de l'administration qui instruit le dossier.

En prenant en compte la totalité des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, ils sont respectivement de 20 %, 39 % et... 13 %. L'écart ne porte pas à conséquence pour la représentation dans les universités et hautes écoles. Par contre, le différentiel de 5 % environ dans les écoles des arts fait plonger l'Unecof sous le seuil minimum.

Un autre calcul effectué par l'administration immunise cette fois les étudiants inscrits dans une des six écoles n'ayant opté – ce qui est leur droit – pour aucune affiliation à un ORC. En modifiant le commun dénominateur, le résultat redevient alors 20 %, 42 % et 18 %. De quoi sauver l'Unecof ? Selon nos informations, c'était bien l'intention première du gouvernement. Mais c'était compter sans l'inspection des Finances, qui a attiré l'attention du ministre sur l'opportunité qu'aurait alors la FEF de contester le calcul puisque la première version lui permettrait d'empocher... la totalité de la subvention. Raison pour laquelle, avant de trancher, le ministre sollicite l'avis de l'Ares.

### 4 Règlement de comptes ?

Soyons clair, l'Unecof a beau être le plus petit syndicat étudiant, il n'est pas le moins remuant. Et sa présidente sait s'y prendre pour allumer le ministre de l'Enseignement supérieur sur les bourses d'étude, le décret paysage, le fiasco des études de médecine... Une présidente qui, pour le surplus, n'hésite pas à afficher un militantisme politique CDH. De-là à faire de l'Unecof une cible ? L'entourage du ministre s'en défend avec force. Mais un observateur du secteur résume malicieusement : « Je ne peux pas croire que cette histoire soit sciemment dirigée par le ministre contre l'Unecof ou sa présidente, mais je n'affirmerais pas que les données du problème ne l'arrangent pas un petit peu... » ■

ERIC BURGRAFF

**ENTRETIEN****« Une campagne d'intimidation »**

Opaline Meunier a failli tomber de sa chaise en découvrant ce courrier invitant l'Ares, où elle siège elle-même, à statuer sur le sort de son Unecof.

**L'Ares va donc devoir débattre de votre avenir...**

*Peut-être... En fait, le décret qui règle les missions de l'Ares ne prévoit pas cette possibilité. Comment voulez-vous que l'Ares rende un avis sur l'existence d'un des organes qui la compose ? Ceci alors que notre rôle, c'est de défendre les étudiants face, parfois, aux directions, aux recteurs ou à n'importe quelle autre institution qui siège à nos côtés.*

*Imaginez-vous que l'on demande demain aux recteurs si oui ou non la CGSP-enseignement est toujours accréditée ?*

*Je crains que ce procédé n'ait d'autre raison d'être que de porter atteinte à notre image.*

**Il s'agit tout de même d'évaluer si vous êtes encore dans les critères objectifs ?**

*Mais nous sommes dans les clous ! L'administration elle-même nous l'a dit. Je rappelle que l'Unecof, c'est 50.000 étudiants (NDLR : sur 180.000 environ). Le reste n'est sans doute qu'une question de méthode de calcul. Je sens dans cette histoire que le ministre n'a d'autre intention que d'essayer de nous faire taire. Il y a énormément de dossiers sur lesquels nous*

*avons pris la parole en sa défaveur. C'est un règlement de comptes !*

**C'est un peu fort, non ?**

*Non. Et ce n'est pas la première fois qu'on a ce sentiment. En septembre déjà, il nous a supprimé une subvention « premier emploi » que nous avons depuis 12 ans. Son cabinet nous a présenté la chose comme une mesure de rétorsion parce que nous avions dénoncé les errements de sa réforme des bourses d'études. Cet emploi, ça représentait la moitié de notre subvention ! Je ne sais pas comment cela va se terminer ici, mais j'ai vraiment le sentiment d'être au centre d'une campagne d'intimidation.*

E.B.